

## CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 juin 2021 à 20 h 30 à la mairie

Présents : Pierrick BIARD, David BOURDONNAIS, Pascal CARO, Claudine DANIEL, Mélanie DELAMOTTE, André DURAND, Patrick DURAND, Cédric HALBOT, Laëtitia OLIVIER, Karine RIOU.

Excusé : Christian LAGRENÉ,

Mélanie DELAMOTTE est la secrétaire de séance.

1. Présentation du conseil municipal des enfants : Le maire présente au conseil municipal Mademoiselle Laura DANIEL qui effectue un stage dans le cadre de ses études à la mairie de LANDÉBIA. Pendant son stage, elle a travaillé sur les modalités de mise en œuvre et de fonctionnement d'un conseil municipal des jeunes. Elle a aussi contacté des mairies qui disposent déjà d'un tel conseil pour enrichir sa réflexion. Pour le conseil municipal, elle a présenté dans un diaporama le fruit de ses recherches : tranches d'âge concernées, modalités d'élection des jeunes et modalités possibles de fonctionnement de ce conseil. Les élections pourraient se tenir en septembre 2021 à la mairie de LANDÉBIA. Après échanges sur cette nouvelle instance communale, les conseillers municipaux adoptent le principe de la mise en œuvre de ce conseil municipal des jeunes par 6 voix (4 abstentions).

2. Point de situation sur le budget à mi-année et décision modificative : Section de fonctionnement au 12 juin 2021 Dépenses BP 2021 Réalisé 2021 Taux Total 390 732,02 € 150 683,90 € 39 % 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) - € - € 011 - Charges à caractère général 100 278,25 € 39 101,06 € 39 % 012 - Charges de personnel et frais assimilés 129 052,00 € 62 380,27 € 48 % 022 - Dépenses imprévues 9 600,00 € - € 0 % 023 - Virement à la section d'investissement 21 000,00 € - € 0 % 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections 1 996,77 € - € 0 % 65 - Autres charges de gestion courante 121 795,00 € 46 570,25 € 38 % 66 - Charges financières 6 510,00 € 2 632,32 € 40 % 67 - Charges exceptionnelles 500,00 € - € 0 % Recettes BP 2021 Réalisé 2021 Taux Total 390 732,02 € 131 004,76 € 34 % 002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit) 30 000,00 € 30 000,00 € 100 % 013 - Atténuations de charges 500,00 € - € 0 % 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses 13 200,00 € 4 391,54 € 33 % 73 - Impôts et taxes 303 087,00 € 93 784,40 € 31 % 74 - Dotations, subventions et participations 29 925,02 € 952,00 € 3 % 75 - Autres produits de gestion courante 6 000,00 € 1 876,82 € 31 % 76 - Produits financiers 20,00 € - € 0 % 77 - Produits exceptionnels 8 000,00 € - € 0 % 3 Section d'investissement L'adjoint aux finances a présenté l'état d'avancement des investissements 2021 en séance à l'aide du tableau préparé par Sophie FOUERE. Dans le cadre des travaux de l'épicerie, le coût du chantier Electricité a été augmenté de 30 euros pour le remplacement d'une pièce. Il est donc nécessaire de modifier le montant initial de cet investissement (7 263,81€) pour le porter à 7 293,81€. Cette augmentation de crédits sera prélevée sur le compte Diverses Provisions du budget 2021. Cette décision modificative est approuvée à l'unanimité pour permettre le règlement des factures en instance.

3. Devis pour une tondeuse : Compte tenu de la panne importante sur la tondeuse achetée en 2020, le maire a souhaité que le conseil municipal étudie les propositions d'offres de tondeuse autoportée. Les 12 devis sont présentés par les conseillers municipaux en charge des travaux. Ils émanent des entreprises du secteur : MS Equipement de Lamballe, RM Motoculture d'HILLION, MPS MATIGNON/ QUÉVERT. Le nombre de devis important s'explique par le fait que des entreprises ont présenté plusieurs devis après négociations. Pascal CARO présente les 2 offres qui lui semblent les plus intéressantes selon le rapport qualité/prix (MPS Dinan QUÉVERT et RAM Motoculture HILLION). Comme ces tondeuses ne sont pas homologuées pour circuler sur la chaussée, il est nécessaire d'en retenir une qui puisse être chargée dans la remorque. Compte tenu de ces éléments, le devis le plus intéressant est celui de MPS DINAN-QUÉVERT pour une tondeuse TORO 107 cm avec les rampes d'accès : 3 725 € HT soit 4 470 € TTC. Cet achat est validé par 8 conseillers municipaux (2 abstentions). Comme cette acquisition n'était pas prévue lors de l'élaboration du budget primitif 2021, il est indispensable de prévoir les crédits nécessaires dans la section d'investissement. Comme l'acquisition des jeux pour la cour de l'école a été reportée en 2022 en absence de subventions, le conseil municipal valide d'utiliser ces crédits pour régler l'achat de la tondeuse.

4. Aménagement de l'entrée de la rue du Clos Bignon : Madame GUEGUEN, propriétaire de la maison située 9 Place de l'Eglise a souhaité que la mairie puisse revoir l'entrée de sa cour située à l'arrière de la maison car les locataires ne peuvent plus y accéder en voiture compte tenu du dénivelé. Celui-ci est très important depuis que la chaussée a été refaite en 2008/2009. Madame GUEGUEN précise qu'elle a déjà soulevé ce problème depuis plusieurs années mais que rien n'a été entrepris pour résoudre ce problème. A ce jour, une seule entreprise a

proposé la création d'une chicane devant l'entrée de la cour pour élargir le trottoir et pour créer une descente en pente douce – Entreprise COLAS : 6 785,80€ HT soit 8 082,96€ TTC. Mr Dominique TARDY, consulté en amont, avait estimé une modification a minima de l'entrée à environ 2 200€ TTC. Compte tenu du devis reçu, le conseil municipal préfère différer sa décision quand la mairie aura obtenu au moins une seconde proposition.

5. Passage à la nomenclature comptable M57 au 1er janvier 2022 : La nouvelle nomenclature comptable M57 commune aux différents échelons des collectivités locales entrera en vigueur au 1er janvier 2024 (date limite). Pour les communes, cela modifie peu la comptabilité pour les secrétaires de mairie. En accord avec Sophie FOUERE, l'adjoint aux finances propose d'adopter cette nouvelle nomenclature dès le 1er janvier 2022.

6. Devenir de l'ancien terrain de football et des bureaux de l'ancienne mairie : Au cours du conseil municipal du mois d'avril 2021, un point de situation avait été réalisé car ce terrain n'est plus utilisé depuis le 1er janvier 2021. La décision avait été mise en délibéré afin que chaque conseiller municipal puisse réfléchir à l'utilisation de ce terrain : entretien sans investissement, réalisation d'un projet ou vente à un agriculteur. Maintenant, il est nécessaire de se prononcer sur ce point. Pascal CARO se propose d'étudier et de proposer un aménagement avant le 1er janvier 2022. Celui-ci serait réalisé avec des bénévoles. A l'issue des discussions, le projet d'aménagement est retenu par 5 voix (2 abstentions et 3 pour la vente du terrain). 4 Depuis le transfert de la mairie, les anciens locaux auprès de la salle des fêtes sont restés vacants. Pendant la période hivernale, les employés communaux ont cassé les cloisons entre les 2 anciens secrétariats. Le Maire propose de conserver l'ancien bureau du maire pour le stockage du matériel des associations et de réaliser une grande salle de réunion commune à toutes les associations. Des entreprises vont être sollicitées pour réaliser des devis. Le conseil municipal valide ce principe à l'unanimité. Pour l'actuelle petite salle de réunion, la conseillère municipale en charge de la gestion de la salle propose une grille de tarifs pour pouvoir louer celle-ci le week-end. Particulier de LANDÉBIA Particulier hors Commune Associations Communales Journée ou WE 40 euros 50 euros Gratuit Forfait cuisine + 30 euros + 40 euros + 30 euros Forfait chauffage + 10 euros + 10 euros + 10 euros Les forfaits vaisselle et casse sont identiques aux forfaits pour la grande salle. A noter qu'il ne sera pas possible de louer en même temps la petite et la grande salle car il y a des parties communes. Le principe de la location de la petite salle est adopté avec 7 voix (2 contre et 1 abstention).

7. Point sur la campagne anti-ragondins 2020/2021 : dénombrement pour le FGDON 22 Pour cette opération, la commune avait fait appel au FGDON 22 pour mettre en œuvre cette campagne et pour obtenir des cages de piégeage. Le FGDON 22 accepte de prolonger le prêt des cages pour un an mais il souhaite que nous puissions lui remonter les données sur la campagne 2020/2021. Le bilan des prises est de : 37 ragondins, 8 rats musqués et 9 rats. A noter qu'un lièvre et une martre piégés ont été relâchés.

8. Eco-pâturage – Coupe de France des potagers : Le maire informe le conseil municipal qu'une personne lui a fait don d'un bouc nain. Celui-ci a été mis dans l'enclos derrière l'école pour entretenir les espaces verts. De plus, il indique que l'employée communal souhaite s'inscrire avec l'école à la coupe de France des potagers lors de la prochaine année scolaire. Une ½ journée par mois, elle accompagne les enfants pour l'entretien du jardin de l'école. A l'issue des échanges, le conseil municipal valide l'éco pâturage (6 pour, 4 contre) et l'inscription à la coupe de France des potagers (5 pour, 4 contre et 1 abstention). Lors de la conférence des maires de Dinan agglomération le 14 juin 2021, le sujet de l'atlas de la biodiversité a été présenté. Dinan agglomération consacre une enveloppe de 400 000 euros sur 3 ans pour aider 20 communes sélectionnées parmi les 64 que comptent Dinan agglomération. Il est nécessaire de s'inscrire avant le 20 août 2021 pour participer à cette sélection. Le conseil municipal décide de poser la candidature de LANDÉBIA : 5 pour, 3 abstentions et 2 contre.

9. Disponibilité de la salle des fêtes pour une éventuelle reprise des activités des associations en septembre 2021 : La campagne de vaccination contre le coronavirus se poursuit afin de tenter d'atteindre l'immunité collective avant la fin de l'année 2021. Il est possible que la situation sanitaire évolue favorablement et que les pouvoirs publics autorisent la reprise des activités des associations à la rentrée de septembre. Compte tenu de ces informations, il est nécessaire de faire le point sur la situation des lieux occupés régulièrement par les associations avant la crise sanitaire : club de l'Espérance, scrabble, amicale des boulistes... En fonction du protocole sanitaire en vigueur au 1er septembre 2021, les associations pourront reprendre leurs activités dans les locaux habituels de la salle des fêtes dans l'attente de l'aménagement des anciens bureaux de la mairie en salle des associations.

10. Modification n° 1 du PLUIH : Après l'adoption du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal par le conseil communautaire de Dinan agglomération, il se trouve qu'il a été nécessaire de préciser certains points ou de modifier des coquilles dans le règlement littéral du PLUI. Il s'agit de l'objet de cette modification n°1 du document initial. Cela n'a pas d'impact sur la teneur du PLUI et aucun impact pour la commune. En conséquence, le conseil municipal approuve cette modification n°1 du PLUI.

#### 11. Questions diverses –

Raccordement ENEDIS pour le logement Suite à notre demande de raccordement de l'appartement au-dessus de la mairie un prestataire d'ENEDIS et un technicien ENEDIS se sont déplacés pour envisager les travaux à entreprendre. Ils doivent nous communiquer les solutions préconisées. Selon le technicien, l'impact sur le coût des travaux peut se révéler important. La mairie a reçu ce jour l'accusé de réception de la demande de raccordement. –

Balayage des rues En fin d'année 2020, le conseil municipal a décidé de vendre aux enchères la balayeuse qui ne donnait pas le résultat attendu. Il est donc nécessaire d'envisager les modalités de balayage des rues (nombre de passages par an, choix d'un prestataire). La commune de PLÉVEN fait appel à la société LPS Balayage d'Argentré (53) pour un coût horaire de 90€ HT. Si la prestation est mutualisée avec PLÉVEN, le coût pourrait être de 88€ HT. 2 autres sociétés ont été sollicitées mais elles n'ont pas apporté de réponse à ce jour. Par le passé, la commune faisait appel à l'entreprise BS Balayage pour un coût d'environ 400/500 euros par an. Cette société n'exerce plus son activité en Bretagne et elle a confié sa clientèle à LPS Balayage. A l'unanimité, la commune décide de solliciter l'entreprise LPS Balayage pour réaliser un 1er passage avant l'été. Pour les autres passages (2 ou 3 par an), il sera nécessaire de mutualiser cette prestation avec PLÉVEN et PLUDUNO pour obtenir une meilleure offre.

La séance est levée à 23h45.